

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-163-2025

TRAVAUX PUBLICS

RESEAU GAZ

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE
DU 11 NOVEMBRE 1918.

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,
Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP – Route de Demigny - 71530 CHAMPFORGEUIL demandant l'autorisation de réaliser des travaux sur la voie communale sis rue du 11 novembre 1918.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier rue du 11 novembre 1918.

ARRÊTE

Article 1er : Du mercredi 12 novembre 2025 à 8h00 jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, la société SBTP est autorisée à réaliser des travaux suivants :

- Intervention pour abandon gaz et maillage.

Article 2 : - Le stationnement sera interdit du n° 54 au n° 68 Grande Rue
- La rue du 11 novembre 1918 sera barrée côté pair pour 01 journée (début travaux).

Article 3 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise SBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 22 octobre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Raymond BURDIN

21 OCT. 2025

